

Interpellation intitulée «Quelles mesures pour sauver le travail de réinsertion sociale du berger Grillon ? »

En octobre dernier, on apprenait que Jean-Marie Grillon, armailli qui exploitait l'alpage et la Buvette des Petits-Lacs, au-dessus des Mosses, allait devoir quitter son estivage sur décision du propriétaire, la commune d'Ormont-Dessus en raison de l'implantation sans autorisation de yourtes autour du chalet, installations pourtant nécessaires pour son travail social grandissant.

Une bien mauvaise nouvelle dès lors que son travail, au milieu des pâturages avec des jeunes en rupture, à la demande des tribunaux mineurs romands, était largement salué. M. Grillon accueille des jeunes dont ne sait plus que faire dès lors que toutes les méthodes usuelles ont échoué et réussit très souvent à les remettre en selle.

La syndique d'Ormont-Dessous, Gretel Ginier, expliquait à 24 Heures que: «depuis deux ans, M. Grillon a monté des yourtes (Note : démontables et rangées pour l'hiver) et des tentes autour de la buvette sans autorisation. Nous l'avons averti en début de saison, puis nous avons demandé au Canton si c'était en ordre, mais la réponse a été négative.»

Pour le moins déçu, Jean-Marie Grillon ! Il n'est pas le seul d'ailleurs. On le serait pour moins. Alors qu'il amenait une réponse aux problèmes de la jeunesse, en plus de développer du tourisme (2500 à 3000 personnes l'été 2017) - sans aide de l'Etat -, il se voit écarté sans qu'une solution soit trouvée. M. Grillon avait alors lancé un appel public pour louer ou acheter un autre alpage. Seules conditions: qu'il soit situé au minimum à 1800 mètres et qu'il n'y ait ni eau ni électricité.»

Malheureusement, on a appris mercredi dernier que son appel lancé pour trouver un autre site était resté sans effet et qu'aucune solution n'avait été trouvée pour éviter la fin programmée de cet énorme travail social qui ne coûte pas un franc à l'Etat et dont la justice des mineurs bénéficie régulièrement pour placer des jeunes écorchés « remis en selle à force de lever matinaux, de labeurs en pleine nature, d'engueulades bien senties et de longues palabres à la lueur des chandelles » selon le descriptif fait par 24 Heures.

M. Grillon a fait une nouvelle tentative de trouver une solution avec les autorités ormonanches, mais celles-ci n'ont pas abouti, malgré sa proposition de renoncer au volet touristique pour se concentrer sur le volet social. Il a essuyé un nouveau refus faute de document officiel exigé par la syndique d'Ormont-Dessous selon 24 Heures qui ajoute que le papier manquant, c'est le Service de protection de jeunesse qui peut le délivrer, Cette autorisation est toutefois tributaire de l'existence d'un lieu d'accueil pour les enfants... C'est donc le serpent qui se mord la queue.

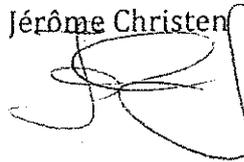
Une issue semblait poindre avec le Service de protection de la jeunesse (SPJ) qui a expliqué à 24 Heures que jusqu'ici M. Grillon était agréé à prendre en charge des jeunes puisqu'il disposait d'une autorisation délivrée par Caritas Montagnards avec qui le SPJ a un protocole de collaboration. L'Unité de pilotage des prestations éducatives contractualisées (UPPEC) du SPJ pourrait lui accorder une autorisation débouchant sur une solution, mais cela semble compromis. Mardi 26 juin, M. Grillon a reçu l'ordre de démonter ses installations au 1^{er} juillet et il y a donc urgence à trouver une solution.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes :

1. Est-il exact que le Service du développement territorial a mis son veto à ces installations ? Si oui, pour quelles raisons ? L'Etat de Vaud ne peut-il pas prévoir un régime d'exception au vu de l'importance du rôle de réinsertion sociale assuré par M. Grillon et de l'occupation **saisonnaire** des lieux ?
2. Quelles mesures l'Etat de Vaud entend-il prendre pour trouver une issue à ce problème que ce soit sur le site des Petits Lacs ou ailleurs, au vu de l'intérêt incontestable sur le plan social, pour ces jeunes, d'une réinsertion par des activités touristiques et agricoles attestée par la Justice des mineurs qui considère qu'il s'agit d'une ressource précieuse au vu des difficultés de placement des jeunes en rupture et des résultats positifs obtenus ?

Vevey le 26 juin 2018

Jérôme Christen

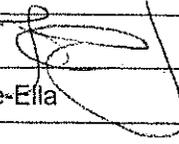
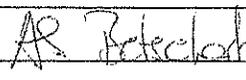
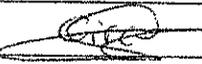
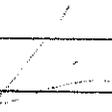
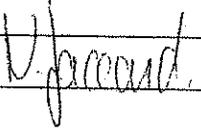
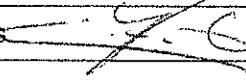


Développement souhaité

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc <i>J. Nicolet</i>	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier	Schwab Claude
Lohri Didier <i>D. Lohri</i>	Podio Sylvie	Simonin Patrick
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël <i>R. Mahaim</i>	Probst Delphine <i>D. Probst</i>	Stürner Felix
Marion Axel <i>A. Marion</i>	Radice Jean-Louis <i>J. Radice</i>	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine	Rezso Stéphane	Tschopp Jean <i>J. Tschopp</i>
Melly Serge <i>S. Melly</i>	Richard Claire <i>C. Richard</i>	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner <i>W. Riesen</i>	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent <i>L. Miéville</i>	Rime Anne-Lise	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas <i>A. Wüthrich</i>
Mottier Pierre François	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel	Zwahlen Pierre <i>P. Zwahlen</i>

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto 	Epars Olivier
Aschwanden Sergej	Chevalley Christine	Evéquois Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane 	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle 
Baux Céline	Christen Jérôme 	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie 	Clerc Aurélien	Fuchs Circé 
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Creteigny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude 
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie 
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François 	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durusset José	Jobin Philippe